

Article 29 de la loi 2019-1147 relative à l'énergie et au climat Juin 2025

I. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE A L'ENERGIE ET AU CLIMAT

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A.1. Résumé de la démarche

Sanso Longchamp AM intègre des considérations ESG à la gestion de ses fonds article 8 et 9. Nous prenons en considération le caractère durable du métier des entreprises ainsi que leur comportement vis-à-vis de leurs parties prenantes, ceci avec pour objectifs de :

- **Financer les acteurs de la transition vers une économie durable**

Pour contribuer aux Objectifs de Développement Durable définis par les Nations-Unies et bénéficier d'opportunités liées à la croissance forte des marchés sous-jacents.

- **Privilégier les émetteurs soucieux de leur responsabilité sociétale**

Pour soutenir les acteurs économiques prenant en compte les intérêts de l'ensemble de leurs parties prenantes et limiter les risques financiers associés à une mauvaise gestion des enjeux ESG.

Cette philosophie se décline au travers de différentes politiques :

- Exclusions
- Suivi des controverses
- Notation propriétaire ESG
- Stratégie climat propriétaire
- Investissement durable
- Prise en compte des Principle Adverse Impact (PAI)
- Exercice des droits de vote et engagement
- Sélection de fonds

Le détail de l'ensemble de ces politiques est disponible sur le site de [Sanso Longchamp AM](https://www.sanso-longchamp.com).

Chaque fonds peut implémenter une ou plusieurs des politiques indiquées ci-dessus.

Cette démarche repose sur la conviction des équipes de Direction, de Gestion et ISR, que ces critères permettent d'améliorer le couple rendement/risque des portefeuilles et la volonté de donner du sens aux investissements.

Sanso Longchamp AM souhaite également **être acteur du changement** :

- En contribuant à la prise en compte généralisée des enjeux extra-financiers par les gestionnaires d'actifs ;
- En s'engageant dans des initiatives de place visant à promouvoir l'ISR et en soutenant financièrement des fondations.

Sanso Longchamp AM contribue ainsi à faire le lien entre les épargnants soucieux de donner du sens à leurs placements et les émetteurs concernés par les enjeux environnementaux et sociétaux.

Lien : <https://sanzo-longchamp.com/nos-engagements-responsables/>

A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

A l'échelle de la société de gestion, les supports média suivants permettent d'informer les investisseurs sur la politique responsable des OPCVM et de l'entreprise. Ils sont disponibles sur le site de Sanso Longchamp AM :

- Politique d'investissement durable
- Rapport de vote 2024
- Rapport d'engagement 2024
- Rapport du UN Global Compact - Communication on Progress
- L'ensemble des documents propres aux OPCVM
- Commentaires mensuels dédiés à l'ISR dans la lettre mensuelle

A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

Sanso Longchamp AM est signataire de plusieurs engagements et chartes :

Initiatives Généralistes :

- PRI – Principles for Responsible Investment, depuis novembre 2017,
- UNGPs: United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights – Pacte Mondial des Nations Unies (UN Global Compact).
- Charte de la Diversité qui est un texte d'engagement qui a pour but d'agir en faveur de la diversité et dépasser ainsi le cadre légal et juridique de la lutte contre les discriminations.
- AFG – Association Française de la Gestion financière (Comité Investissement Responsable) œuvre pour le développement de l'ISR, publie des Guides Professionnels et enquêtes de place sur ces sujets et porte la voix des gestionnaires d'actifs auprès des régulateurs,
- FIR – Forum pour l'Investissement Responsable soutient le développement de l'ISR en France et en Europe via le réseau Eurosif,
- SfC – Shareholders for Change

Initiatives Environnement / Climat / Biodiversité

- CDP – Carbon Disclosure Project : Carbon Disclosure Project, organisme à but non lucratif gérant la plus importante plateforme mondiale de reporting environnemental dédiée aux entreprises et aux villes,
- Paris 2015 COP 21 – Appel de Paris pour le Climat : engagement en faveur d'une limitation de l'élévation des températures à 2°C et affirmation de notre conviction qu'une action forte en faveur du climat débouchera sur une croissance meilleure et un développement plus durable,

- Nature Action 100 initiative mondiale qui pousse les entreprises ayant un impact significatif sur la nature à prendre des mesures ambitieuses pour réduire leurs effets négatifs sur la biodiversité et les écosystèmes

Autres initiatives :

- ATNI (Access to Nutrition Index) fondation mondiale qui vise à transformer les marchés alimentaires afin de permettre des régimes alimentaires sains et durables pour tous.

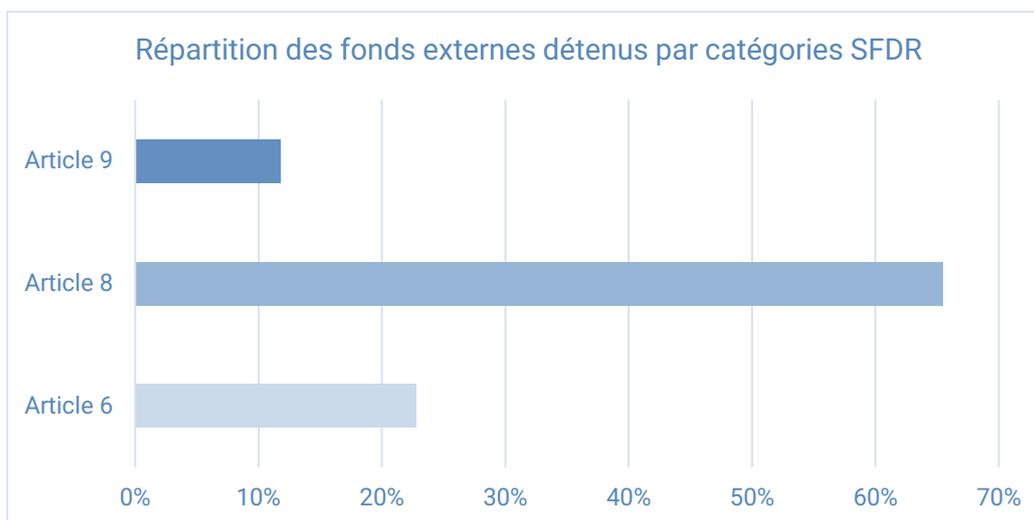
Par ailleurs, les fonds Sanso Essentiel, fonds actions internationales, et Sanso Smart Climate, fonds actions internationales ayant une stratégie orientée climat sont labélisés ISR (Label d'Etat français).

A.4. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Au 30/12/2024, 44% des encours globaux sous gestion prennent en compte les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dont 38% qui sont classés article 8 SFDR et 5% classés article 9 SFDR.

Les deux fonds labellisés ISR de Sanso Longchamp AM représentent 6% des encours totaux, au 30/12/2024.

Par ailleurs, Sanso Longchamp AM accorde une grande importance à la prise en compte des critères extra-financiers de manière contraignante dans les fonds qu'elle sélectionne.



Plusieurs de nos fonds de fonds limitent leurs investissements aux fonds article 8 et 9 et dans certains cas aux fonds ayant une approche significativement engageante au sens de la doctrine AMF.

Au 30/12/2024, 30% de fonds de fonds limitent leurs investissements aux fonds article 8 et 9 et 17% investissent uniquement dans le fonds article 9 SFDR.

24% de nos fonds de fonds investissent dans des fonds ayant une approche significativement engageante au sens de la doctrine AMF.

B. Moyens internes déployés par l'entité

Ressources humaines

Un responsable ISR au sein de l'équipe de gestion qui appuie l'ensemble des gérants afin de les aider à intégrer les enjeux ESG dans leur gestion. Il appuie également les équipes de vente pour contribuer au développement commercial des solutions ESG. Il est soutenu dans ces missions par une analyste ESG.

Edmond SCHAFF

Gérant de portefeuilles et Responsable ISR - 18 ans d'expérience professionnelle. Précédemment responsable de la sélection de fonds ISR chez Cedrus Asset Management de 2012 à 2017 et auparavant consultant spécialisé en sélection de gérants et de fonds ISR chez Altedia Investment Consulting (2007 - 2010) puis Cedrus Partners (2010 - 2012). Edmond est diplômé de Télécom Ecole de Management et titulaire d'une Maîtrise de Sciences de Gestion de l'université Paris Dauphine.

Edmond est membre de la Commission Investissement Responsable de l'AFG et de la Commission Finance Durable de la SF² (Société Française des Sélectionneurs de Fonds).

Yaël LE SOLLIEC

Analyste ISR - Diplômée du Master Corporate Financial Management, spécialisée en Fund raising and innovative investment de SKEMA Business School, Yaël a effectué un premier stage chez AXA avant d'intégrer en 2020 l'équipe de Sanso IS.

Ils sont accompagnés dans leurs fonctions par :

- Jean-François Bouilly, RCCI, et Rita Faldi, Contrôleuse Interne, sur les sujets de réglementation ISR et de respect des engagements ISR des fonds.
- Matthieu Barrailler, Responsable Adjoint des Risques et de la Recherche Quantitative, Houda Bahamou, Commando IT, Quentin Plourdeau, Data Engineer, sur le traitement et l'intégration des données externes, la mise en place de notations propriétaires, le développement d'outils y compris recourant à l'intelligence artificielle.

L'ensemble des équipes de gestion actions, obligataires, monétaires et diversifiées sont en charge de la gestion des fonds ISR

Ressources techniques

Sanso Longchamp AM s'appuie sur plusieurs fournisseurs de données externes :

MSCI:

- MSCI ESG Ratings : l'équipe de 170 analystes de MSCI évalue l'exposition aux risques ESG et la gestion de ces risques pour plus de 6 400 sociétés et attribue à celles-ci un score ESG

allant de 0 à 10, également disponible sous forme de rating de AAA à CCC. La méthodologie est décrite de façon plus précise section 3.5.

- MSCI Sustainable Impact Metrics : MSCI détermine pour environ 8 500 sociétés la part de leur chiffre d'affaires réalisée sur des activités contribuant positivement à l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies. Ce service est notamment utilisé pour déterminer la part du chiffre d'affaires des sociétés du MSCI World sur des activités vertes.
- MSCI Controversies and Global Norms : ce service analyse les impacts significatifs d'une entreprise en matière sociale, environnementale et de gouvernance en identifiant son implication dans des controverses ESG majeures, son respect des normes et principes internationaux, et en évaluant sa performance par rapport à ces normes et principes.

S&P Global:

- S&P Global Environmental Data : données environnementales notamment émissions de gaz à effet de serre sur les Scope 1, 2 et 3 pour près de 16 000 entreprises.
- S&P Global Sector Revenue Data : découpage du chiffre d'affaires des entreprises en fonction de la classification NAICS pour près de 18 000 entreprises. Ce service permet d'identifier la part du chiffre d'affaires des entreprises du MSCI World réalisée sur des activités brunes sur la base d'une classification élaborée par Sanso Longchamp AM.
- S&P Global Fossil Fuel & Energy Company : données sur les réserves de pétrole, de gaz et de charbon de près de 900 entreprises des secteurs de l'énergie, des mines et sur le mix énergétique des sociétés de services aux collectivités. Ce service permet d'identifier les entreprises exposées aux Stranded Assets ou actifs échoués.
- S&P Global Carbon Earning at Risk : estimation de l'impact de la mise en place d'une taxe carbone élevée sur différentes métriques financières comme l'EBITDA pour plus de 14 000 entreprises.
- Trucost 2° Alignment : estimation de la trajectoire des émissions de gaz à effet de serre de 4 400 entreprises à horizon 2030 et détermination du niveau de réchauffement auquel cette trajectoire correspond.
- Trucost Physical Risk : estimation de l'exposition des sites de production de 14 000 entreprises à la multiplication des événements climatiques extrêmes liés au réchauffement climatique.

ISS ESG:

- ISS ESG – Carbon Performance Score : score reflétant la qualité des politiques carbone et climat de près de 7 000 entreprises.

Urgewald:

- **Global Coal Exclusion List** : identifie les entreprises actives dans le secteur du charbon
- **Global Oil & Gas Exclusion List** : identifie les entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz conventionnel et non conventionnel.

CDP (Carbon Disclosure Project) :

- Pour évaluer les plans de transition, nous nous appuyons sur les scores élaborés par le CDP, basés sur les réponses fournies par les entreprises à ses questionnaires.

Des outils ont été développés en interne :

- L'outil de gestion et de tenue de positions et passage d'ordres (Mire) : suivi du positionnement ISR, contrôles ex-ante bloquants (les restrictions étant définies pour chaque fonds par l'équipe ISR et paramétrés dans les systèmes indépendamment de la Gestion par l'équipe de Risques) et contrôles ex post de 1^{er} niveau y compris sur ratio ISR
- L'outil propriétaire Stock-picking et l'outil Smart Climate dédié à la gestion de la stratégie : outils d'aide à la décision intégrant des données ESG.
- L'intranet Mirador : fiches valeurs et suivi des ratios y compris ratios ISR (contrôle de 2nd niveau)

Service de données externes		Budget 2024
ISS	ISS ESG ISS Proxy Voting	13 000 €
MSCI	MSCI ESG Research MSCI ESG Controversies MSCI SDG Services	92 928€
S&P Global	Trucost	27 825 €
Total		133 753 €

Gouvernance

Pour appuyer sa démarche responsable, Sanso Longchamp AM a également mis en place une **gouvernance dédiée à l'ISR** avec un **Comité de Pilotage ISR** qui se réunit de façon mensuelle et auquel participent :

- Le Président de Sanso Longchamp AM
- Le Responsable du Développement Commercial
- Le Responsable ISR et l'analyste ESG
- Le Responsable de la Gestion Obligataire
- Le Responsable de la Gestion Actions et Diversifiée
- Le Responsable Conformité et Contrôle Interne
- Le Responsable Adjoint des Risques

D'autres membres de l'équipe peuvent être invités à participer en fonction de l'ordre du jour de la réunion.

Le Comité de Pilotage ISR a différentes missions :

- Définir et suivre la stratégie ISR
- Superviser les politiques et processus ISR des fonds
- Valider les méthodologies et outils
- Suivre les controverses et valider les entrées sur la liste d'exclusion

En amont du comité, l'équipe ISR prépare un ordre du jour envoyé aux différents membres. Une présentation est diffusée lors du Comité reprenant en détail les différents points et un compte rendu de la réunion (archivé sur le réseau) est ensuite envoyé à l'ensemble des collaborateurs.

C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

Comme mentionné, un comité de pilotage ISR, qui rassemble les responsables ISR de chaque pôle de gestion ainsi que le Président et Directeur Général, se réunit tous les mois pour décider de la stratégie ESG de la société, qui comprend notamment la politique d'exclusion sectorielle.

Membres	Fonction	Expérience dans le secteur de la gestion d'actifs	Expérience ISR
David Kalfon	Président	33 ans	8 ans
Michel Menigoz	Directeur Général/Gérant	34 ans	8 ans
Olivier Benatar	Directeur Commercial	27 ans	4 ans
Jean-François Bouilly	Secrétaire Général / RCCI	41 ans	9 ans
Etienne Gorgeon	Responsable de la Gestion Obligataire / Gérant	27 ans	4 ans
Edmond Schaff	Responsable de la Stratégie ISR / Gérant	18 ans	18 ans
Rita Faldi	Contrôle interne	2 ans	1 ans
Yaël Le Sollic	Analyste ESG	5 ans	5 ans

Jean-François Bouilly est détenteur de la certification Sustainable Investing Certificate du CFA Institute.

Différents membres du comité ont passé la certification Finance Durable de l'AMF. Cette dernière a été proposée à l'ensemble des collaborateurs de Sanso IS (avant le rapprochement avec la structure Longchamp AM), 14 salariés ont participé dont 64% qui ont obtenu le certificat.

Les critères ESG ne sont pour le moment pas pris en considération dans les rémunérations.

D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

La stratégie d'engagement de Sanso Longchamp AM se déploie autour de trois axes :

- L'engagement avec les gestionnaires d'actifs
- L'engagement avec les sociétés
- L'engagement collaboratif

Le détail de la politique d'engagement est disponible [ici](#).

En 2024, nous avons poursuivi notre politique de dialogue avec les gestionnaires d'actifs sur la thématique de leurs politiques de vote.

Quatre sociétés ont été contactées et des rendez-vous ont été organisés avec chacune d'entre elles. Sanso Longchamp AM s'est appuyé sur le rapport Voting Matters produit par Share Action pour identifier les gestionnaires ayant un faible taux de soutien aux résolutions environnementales et sociales.

Le dialogue a eu pour objectif de comprendre ce qui expliquait ce faible taux de soutien et de savoir si les sociétés de gestion avaient prévu une évolution de leur politique de vote sur ces résolutions.

En 2024, Sanso Longchamp AM continue sa démarche d'engagement et de dialogue avec des entreprises dans lesquelles nous sommes investis.

Cet engagement se décompose en deux démarches distinctes :

- Engagement sur le plan transparence ESG

Nous avons décidé de dialoguer avec des sociétés de petite taille, ne publiant pas suffisamment de données ESG. Cette démarche a pour objectif d'inciter les entreprises à publier un rapport de durabilité ou à intégrer ces données au rapport annuel, ainsi que comprendre pourquoi les informations extra-financières ne sont pas encore prises en compte.

- Engagement sur le plan stratégique

Nous avons ciblé les entreprises selon plusieurs angles :

- Celles dont les émissions carbone ont augmenté au cours des trois dernières années bien que les sociétés aient des objectifs de réduction sur le moyen ou long terme
- Celles qui ont des cibles de réduction des émissions exprimées en intensité
- Celles qui prennent en compte le scope 3 de manière partielle dans leur objectif de réduction des émissions
- Celles dont l'activité engendre un impact environnemental lié à l'utilisation de l'Intelligence Artificielle

L'objectif est d'initier un dialogue avec les entreprises pour comprendre l'origine des points évoqués ci-dessus et de connaître les actions mises en œuvre pour y remédier.

Au cours de l'année 2024, plusieurs travaux et engagements collaboratifs ont été menés avec Shareholders for Change sur :

- Climat et environnement
- Politiques ESG
- Droits humains et des travailleurs
- Pratiques fiscales
- Armements
- Gouvernance
- Droits des consommateurs

De plus, Sanso Longchamp AM a participé auprès de ShareAction à une campagne d'engagement sur le secteur de la chimie. Parmi les entreprises ciblées, nous avons participé au dialogue avec l'une des sociétés ciblées.

Nous avons en 2024, renouvelé notre support à la campagne d'engagement Non-Disclosure du CDP.

Par ailleurs, nous avons participé au projet de dépôt de résolution à l'AG de TotalEnergies portant sur la séparation des pouvoirs de Président et Directeur Général.

Ce projet était mené en collaboration par Ethos, et la coalition d'investisseur du FIR (Forum de l'Investissement Responsable). Finalement, nous n'avons pas souhaité poursuivre notre démarche, nous n'avons donc pas participé au dépôt final de la résolution.

En 2024, nous avons rejoint Nature Action 100, initiative mondiale d'engagement menée par des investisseurs, visant à accélérer l'ambition et l'action des entreprises pour lutter contre la perte de nature et de biodiversité.

Nature Action 100 est portée par un grand nombre d'investisseurs institutionnels, plus de 200, représentant près de 30 milliards de dollars d'actifs sous gestion.

100 entreprises ont été identifiées dans des secteurs clés qui sont considérés comme ayant un impact systémique important sur la perte de nature. Sans Longchamp AM participe aux dialogues avec trois entreprises :

- PPG Industries
- Aramark
- Conagra Brands

Ces engagements sont toujours en cours en 2025.

Enfin, Sanso Longchamp AM a rejoint l'ATNI (Access to Nutrition Initiative), fondation mondiale à but non lucratif qui vise à transformer les marchés alimentaires pour améliorer l'accès de tous à une alimentation nutritive et abordable.

Elle interpelle activement l'industrie alimentaire, les investisseurs et les décideurs politiques pour façonner des systèmes alimentaires plus sains.

Sanso Longchamp AM s'est positionnée sur quatre entreprises, les engagements devraient débuter au cours du premier ou du deuxième trimestre de 2025.

Le détail du rapport d'engagement est disponible [ici](#)

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Au 30/12/2024, 2% des encours de Sanso Longchamp AM étaient alignés à la Taxonomie verte Européenne, d'après des données estimées. Si on s'appuie sur des données reportées, l'alignement à la Taxonomie verte Européenne est de 1% des encours de Sanso Longchamp AM.

Au 30/12/2024, 13% des encours de Sanso Longchamp AM étaient éligibles à la Taxonomie verte Européenne, d'après des données estimées. Si on s'appuie sur des données reportées, l'éligibilité à la Taxonomie verte Européenne est de 2% des encours de Sanso Longchamp AM.

Les encours investis dans des entreprises ayant des activités liées aux combustibles fossiles représentent environ 9 millions d'euros de nos encours totaux au 30/12/2024, soit 0,27% de nos encours totaux.

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement

Sanso Longchamp AM n'a pas encore défini sa stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Le périmètre d'investissement comprend des actions, des obligations cotées et non cotées, des produits structurés, des fonds ainsi que des titres de private equity. Actuellement, nous ne sommes pas en mesure d'analyser et/ou collecter les données nécessaires sur chacun de ces périmètres pour pouvoir ensuite fixer un objectif au niveau de l'entité.

En revanche, une partie de nos fonds ouverts gérés en titres vifs ont pour objectif d'avoir une intensité carbone inférieure à celle de leur indice de référence. Cet objectif a été atteint en 2024.

Par ailleurs, Sanso Longchamp AM a développé une stratégie climat, au travers du fonds Sanso Smart Climate, qui permet de réduire l'impact de la matérialisation des différents risques générés par le changement climatique.

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenue, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans.

Sanso Longchamp AM n'a pas encore défini sa stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Le périmètre d'investissement comprend des actions, des obligations cotées et non cotées, des produits structurés, des fonds ainsi que des titres de private equity. Actuellement, nous ne sommes pas en mesure d'analyser et/ou collecter les données nécessaires sur chacun de ces périmètres pour pouvoir ensuite fixer un objectif au niveau de l'entité.

H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

Des contrôles sont mis en place au niveau des critères ESG suivis par les fonds gérés en titres vifs suivant une approche significativement engageante.

Un contrôle est également effectué sur le respect de notre politique d'exclusion sectorielle, normative et sur les controverses.

Pour les fonds de fonds le contrôle porte sur les classifications SFDR et AMF des fonds sous-jacents.

La stratégie climat développée par Sanso Longchamp AM prend en compte les risques physiques. L'objectif est d'étendre cette dernière à l'ensemble de la gestion.

Les risques de durabilités sont appréhendés au travers des critères ESG pris en compte par les fonds.

I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Au 30.12.2024, les fonds suivants étaient classés article 8 ou 9 SFDR :

Fonds Sanso Longchamp AM	SFDR
Objectif Rendement 2028	Article 8
Apicil Monde Actions Durables	Article 8
Breizh Invest	Article 8
Longchamp Dalton India	Article 8
Longchamp Dalton Japon Long Only	Article 8
FlexOblig	Article 8
Horizon Plus	Article 8
IKEN	Article 8
Maxima	Article 8
Luz Global prancing Power	Article 8
Objectif Développement	Article 8
Occitanie Valeurs	Article 8
Onyx	Article 8
Sanso Convictions ESG	Article 8
Sanso Essentiel	Article 8
Sanso MultiStratégies	Article 8
Opale Patrimoine	Article 8
Sanso Objectif Durable 2026	Article 8
Sanso Obligations 12 mois	Article 8
Sanso Patrimoine	Article 8
Sanso Short Duration	Article 8
Sanso Smart Climate	Article 8
Sanso Carbon Initiative Trends	Article 8
Twenty One	Article 8
Sanso Megatrends	Article 9
Sanso Megatrends 2	Article 9

II. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

J. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Sanso Longchamp AM n'a pas pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au niveau de l'entité sur l'exercice 2024.

Les principales incidences négatives sont prises en compte au niveau des produits qui ont une part d'investissements durables et ceux qui détiennent le Label ISR.

Nous n'avons pas prévu d'intégrer les PAI dans notre processus d'investissement outre que dans nos fonds qui ont une part d'investissement durable et détiennent le Label ISR.

Le détail de notre prise en compte des PAI est disponible [ici](#).

K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Les PAI sont pris en compte selon les seuils indiqués ci-dessous :

PAI	Correspondance de la donnée utilisée avec le PAI	Proxy utilisé	Source de donnée	Seuil d'exclusion	Unité / commentaire	ODD équivalent en cas d'absence de donnée
1 GHG emissions	Correspondance exacte		MSCI	>= 500 000 000	tonnes équivalent CO2 (teCO2)	ODD 7 / 13
2 Carbon footprint	Correspondance exacte		MSCI	>= 10 000	teCO2/MEUR EVIC	ODD 7 / 13
3 GHG intensity	Correspondance exacte		MSCI	>= 5000	teCO2/MEUR CA	ODD 7 / 13
4 Exposure to companies active in the fossil fuel sector	Correspondance exacte		Urgewald - Global Coal Exit List (GCEL) et Global Oil & Gas Exit List (GOGEL)	Fonds article 9 : présence sur la GCEL et/ou la GOGEL* Fonds article 8 prenant en compte les PAI : au-delà de 20% du CA sur le charbon et/ou de 20% de la production sur le pétrole / gaz non-conventionnels**	-	-
5 Share of non-renewable energy consumption and production	Utilisation d'un proxy	Score de MSCI sur l'ODD 7	MSCI	-10	Score minimal de MSCI sur l'ODD 7	-
6 Energy Consumption Intensity	Correspondance exacte		MSCI	>= 25	GwH / MEUR CA	ODD 7 / 13
7 Activities negatively affecting biodiversity	Utilisation d'un proxy	Score de MSCI sur les ODD 14 et 15	MSCI	-10	Score minimal de MSCI sur les ODD 14 et/ou 15	-
8 Emissions to Water	Correspondance exacte		MSCI	>= 5 000 000	tonnes	ODD 6
9 Hazardous Waste and Radioactive Waste Emissions	Correspondance exacte		MSCI	>= 300 000	tonnes	ODD 12
10 Violations of UNGC / OECD guidelines	Correspondance exacte		MSCI	Red flag	-	-
11 Lack of compliance mechanisms	Utilisation d'un proxy	Score ESG de MSCI	MSCI	< 3	Score allant de 0 à 10	-
12 Unadjusted gender pay gap	Correspondance exacte		MSCI	>= 40%	Un salaire moyen des hommes dans l'entreprise supérieur de 40% à celui des femmes entraîne l'exclusion	ODD 5
13 Board gender diversity	Correspondance exacte		MSCI	0%	L'absence de femme au Board entraîne l'exclusion	ODD 5
14 Exposure to controversial weapons	Correspondance exacte		MSCI	Yes	Exclusion dès le 1er euro de CA	-

Les indicateurs optionnels sont les suivants :

- Indicateur lié à l'environnement : Sanso Longchamp AM a sélectionné l'indicateur relatif aux investissements dans des entreprises n'ayant pas pris d'initiatives en matière de réduction des émissions de carbone.
- Indicateur lié aux questions sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption : Sanso Longchamp AM a sélectionné l'indicateur relatif au nombre de cas identifiés de problèmes et d'incidents graves en matière de droits de l'homme.

L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Les PAI sont uniquement intégrés dans les processus d'investissement de nos fonds ayant une part d'investissement durable, et ce depuis la détermination de notre définition de l'investissement durable, en début d'année 2023.

Les fonds labellisés ISR prennent également en compte les PAI.

Nous utilisons les données de MSCI et de Urgewald pour pouvoir identifier les entreprises qui sont concernées par ces PAI.

Des contrôles sont mis en place afin d'assurer que les PAI sont respectés par les entreprises identifiées comme ayant une activité économique durable au regard de la définition de Sanso IS.

M. Politique d'engagement

Notre politique d'engagement ainsi que les actions menées en 2024 sont disponibles [ici](#).

Notre engagement sur les entreprises avec des émissions de CO2 en augmentation au cours des trois dernières années participe à la réduction des PAI 1,2 et 3 sur les émissions de GES.

N. Références aux normes internationales

Sanso Longchamp AM n'a pas déterminé de scénario climatique aligné avec les objectifs de l'Accord de Paris.